

# Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Sud Charente : bassins Tude et Dronne

Prise en compte de l'hydromorphologie et de la  
continuité écologique des cours d'eau sur le site  
Natura 2000 Vallée de la Tude



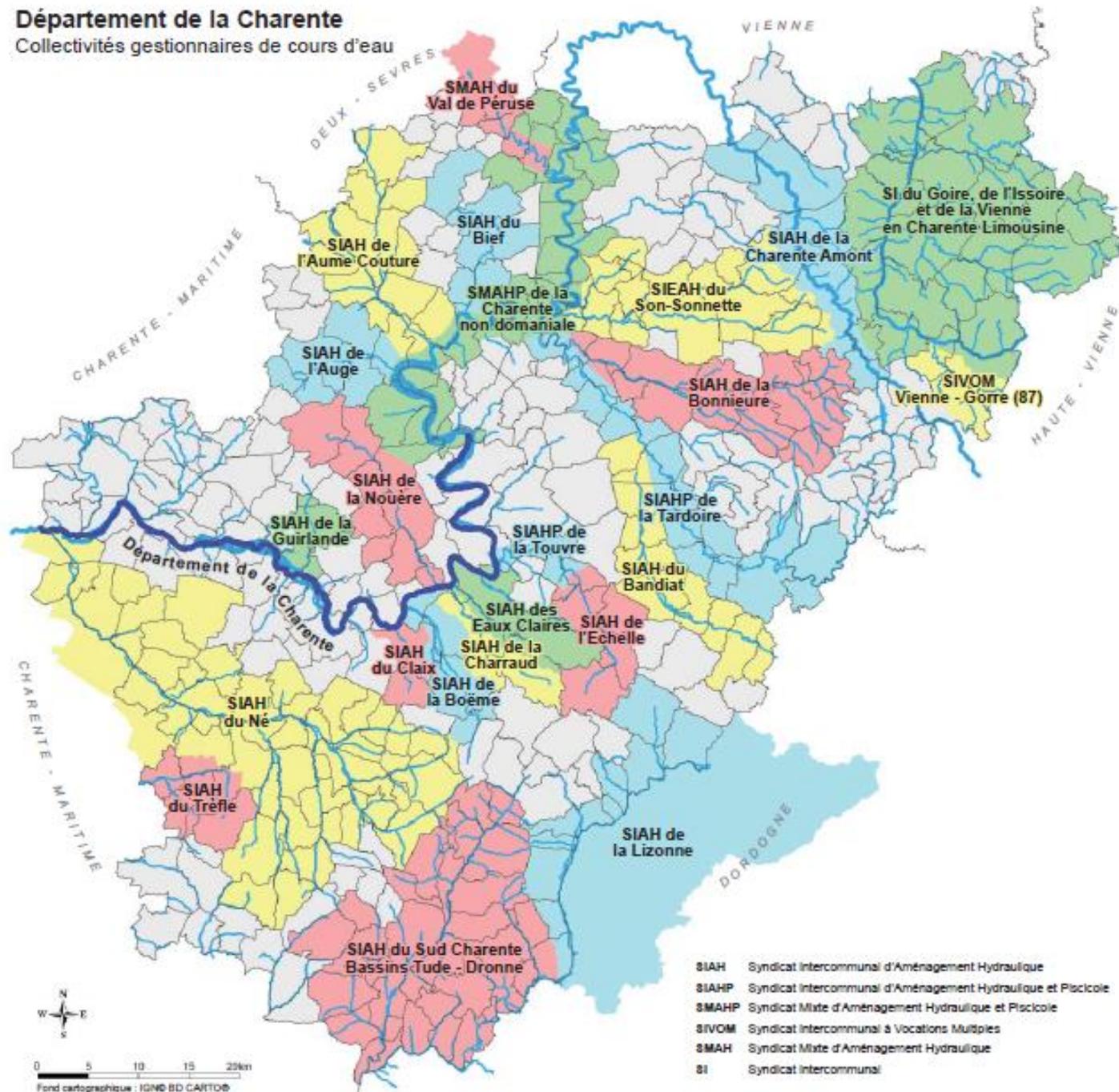
30 avril 2015

Avec le concours financier de :



# Département de la Charente

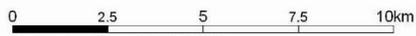
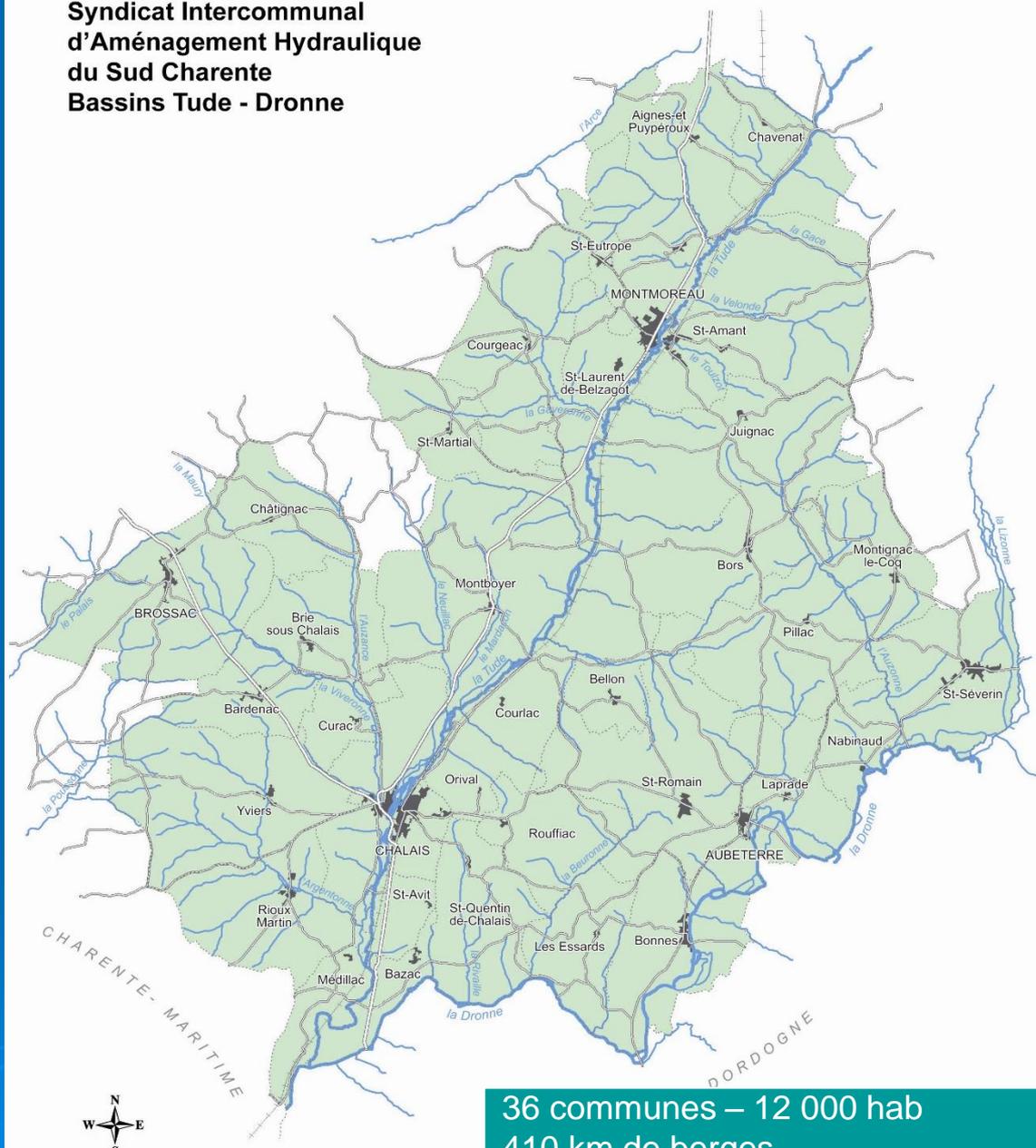
Collectivités gestionnaires de cours d'eau



**Aignes et Puypéroux**  
**Aubeterre**  
**Bardenac**  
**Bazac**  
**Bellon**  
**Bors de Montmoreau**  
**Bonnes**  
**Brie sous Chalais**  
**Brossac**  
**Chalais**  
**Châtignac**  
**Chavenat**  
**Courgeac**  
**Courlac**  
**Curac**  
**Juignac**  
**Laprade**  
**Les Essards**  
**Médillac**  
**Montbooyer**  
**Montignac le Coq**  
**Montmoreau St Cybard**  
**Nabinaud**  
**Orival**  
**Pillac**  
**Rioux-Martin**  
**Rouffiac**  
**Saint Amant de Mont.**  
**Saint-Avit**  
**St Eutrope**  
**Saint Laurent de Belzagot**  
**St Martial de Montmoreau**  
**St Quentin de Chalais**  
**St Romain**  
**St Severin**  
**Yviers**

**Date de création du  
 SIAH du Sud Charente  
 1er janvier 2012**

Département de la Charente  
**Syndicat Intercommunal  
 d'Aménagement Hydraulique  
 du Sud Charente**  
**Bassins Tude - Dronne**



Fond cartographique : IGN BD CARTO  
 Infographie : Conseil Général de la Charente - DEH

**36 communes – 12 000 hab**  
**410 km de berges**  
**41 700 ha de bassin versant**  
**77 000 € de taxes communales**

## Objectifs des actions « rivière » réalisées par le SIAH du Sud Charente

### ➤ Gérer des dysfonctionnements hydrauliques observés :

- entretenir et aménager la section d'écoulement ou lit mineur (lutte contre conséquences des crues)
- conforter des portions de berges d'une façon localisée et adaptée ( plantations, génie végétal...)
- entretenir les ouvrages hydrauliques (gestion et partage des eaux)

### ➤ Améliorer les qualités environnementales des rivières :

- diversifier les écoulements des eaux et les habitats aquatiques
- aménager des ouvrages hydrauliques existants pour assurer la continuité écologique  
(migration des sédiments et des poissons)
- concilier les usages liés à l'eau (pêche, agriculture, moulin...)

**Le tout doit tendre vers une amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques**

## Avant, pendant et après ses interventions, le SIAH tient compte :

- **des échanges avec l'ensemble des partenaires concernés :**
  - Riverains, élus, organismes, administration...
  
- **de la réglementation existante :**
  - Evolution sur des propriétés privées (rivières non domaniales), d'où la nécessité d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) soumise à enquête publique (validée en 2006)
  - Police des eaux et de la pêche (DDT, ONEMA et FDPPMA)
  - Classement de la vallée en zone Natura 2000 et son document d'objectif (DOCOB)
  
- **des contraintes liées au milieu :**
  - l'occupation des sols (cultures)
  - le cycle biologique de la faune et de la flore et les saisons
  - les conditions météorologiques

**L'ensemble de ces prescriptions est inscrit dans des cahiers des charges adapté annuellement**

## Réduire de façon significative les incidences sur toutes les espèces.

- **Respect du DOCOB Natura 2000**
- **Adaptation des cahiers des charges**
- **Attention particulière du technicien avant chaque intervention**
- **Gestion des rémanents raisonnée**
- **Respect des périodes les plus favorables pour les travaux**

# Mise en place du nouveau Programme Pluriannuel de Gestion : Tude et Dronne

1. **Comité de pilotage initial avec les partenaires techniques, financiers et administratifs : réuni le 15 mai 2013**
2. **Diagnostiques de territoire, inventaires et connaissance du terrain : cours d'eau et bassin versant : Politiques des partenaires**
3. **Etat des lieux SIAH et bureau d'étude**
4. Présentation de l'état de lieux aux élus
5. Hiérarchisation des enjeux et cadrage des objectifs par les élus
6. Croisement des objectifs opérationnels de programme et des objectifs du SDAGE
7. Comité de pilotage de présentation avec les partenaires techniques, financiers, administratifs et concertation.
8. Élaboration et rédaction d'un programme pluriannuel de gestion
9. Définition du phasage des travaux et du suivi évaluation
10. Validations du programme et du suivi évaluation par le comité de pilotage
11. Document d'incidence des travaux.
12. Document d'évaluation approprié des incidences au regard des objectifs des sites natura 2000
13. Enquête publique
14. Arrêté de DIG par le Préfet
15. Dossiers de demandes de subventions
16. Marchés publics pour les tranches de travaux

**1er volet** : Une étude hydromorphologique qui doit permettre de préparer le futur programme de restauration avec pour objectif l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau (bassin versant Dronne Charentaise, bassin versant Tude) : 410 km de berges

**2eme Volet** : Une étude visant à définir un plan d'aménagement en vue de rétablir la continuité écologique.

L'étude porte sur 9 ouvrages hydrauliques en aval de la Tude et de la Viveronne présentant une problématique forte de continuité écologique et inscrits dans l'arrêté du 07 octobre 2013 établissant la liste des cours d'eau mentionnée au 1° et 2° du I de l'article L.214-17-2 du code de l'environnement sur le bassin Adour Garonne. (Voir annexe 1 : Nomenclature des ouvrage : OP10 - OP11 – ODAF4 – OP13 – OP14 – OP15 – OP16 – OP17 – OP18)

# Exemples de travaux réalisés par des intervenants spécialisés



Syndicat Intercommunal  
d'Aménagement Hydraulique  
du Bassin de la Tude



## Avis d'entretien du cours d'eau

Ces travaux de valorisation du milieu  
sont prévus de :

**OCTOBRE à DÉCEMBRE 2006**

Dans le cadre d'un programme décennal,  
les entreprises procéderont à un entretien  
léger de la végétation présente sur les  
berges et dans le lit du cours d'eau.

### Communes concernées :

Chamnat, Aignes et Puyferron, St-Amant-de-Moiron, Moironneuil, St-Léger-de-Batagat.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Gaël Perrinier, Secrétaire de l'usine du SIAM de la Tude

Tel / Fax : 05 45 88 00 41 - 06 14 33 30 78

[gael.perrinier@wanadoo.fr](mailto:gael.perrinier@wanadoo.fr)

# Réouverture du cours d'eau

Avant: amont et aval



Après en amont



Après en aval

## Entretien du cours d'eau







**Utilisation de mini pelle munie d'une pince forestière**



## Entretien du cours d'eau



Avant



Après





**Interventions rapide sur des chutes d'arbres**

**Avant**



**Restauration de la partie aval du ruisseau de la fontaine du bourdheil : Courlac Orival : 240 m**



**Après**

**Avant**



**Après**



**Petite renaturation de berge  
en génie végétal à base de  
fascines de saules.  
Argentonne - février 2009 -**

# Récupération de déchets



# Arrachage de jussie



# Amélioration de la continuité écologique



**la continuité écologique, c'est la possibilité que les poissons (migrateurs ou pas) et les sédiments puissent circuler librement dans un cours d'eau (que ce dernier soit aménagé ou pas).**

Pour améliorer cette continuité écologique, des cours d'eau situés sur le territoire national ont été classés en 2 listes : **liste 1** et **liste 2**.

Les cours de la Tude et de la Dronne sont concernés par ces 2 listes.

**liste 1** : est inclus l'ensemble du cours principal de la Tude  
Objectifs : préservation du milieu et restauration à long terme

Interdiction de créer de nouveaux obstacles en travers du lit du cours d'eau empêchant la continuité écologique



# Seuils mobiles ou clapets



Montboyer



Chalais

## Vannes de décharges



La vallade  
St Laurent de belzagot

## Vannes verticales ou « guillotines »



Le Pavillon  
Médillac

**liste 2** : Objectif : obligation d'assurer la continuité écologique pour permettre le transport suffisant de sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

Secteur prioritaire le cours principal de la Tude aval, de la confluence avec la Dronne jusqu'à l'amont de Chalais, correspond à la Zone d'Action prioritaire pour l'anguille.

la libre circulation de ces poissons migrateurs doit être effectuée dans un délai de 5 ans = **9 ouvrages hydrauliques sont concernées. (Fin 2018)**

Les obstacles existants sont des clapets mobiles et des vannes à guillotines





# SUIVI PISCICOLE DES COURS D'EAU DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE - COMPTE-RENDU DES PECHEES D'INVENTAIRE 2013 SUR LE BASSIN DE LA TUDE, SOUS-BASSIN DE L'ARGENTONNE-





Avant travaux vue par l'aval du pont



Après travaux vue par l'aval du pont. Maçonneries restaurées par le CG 16 avec pose de passages à visons

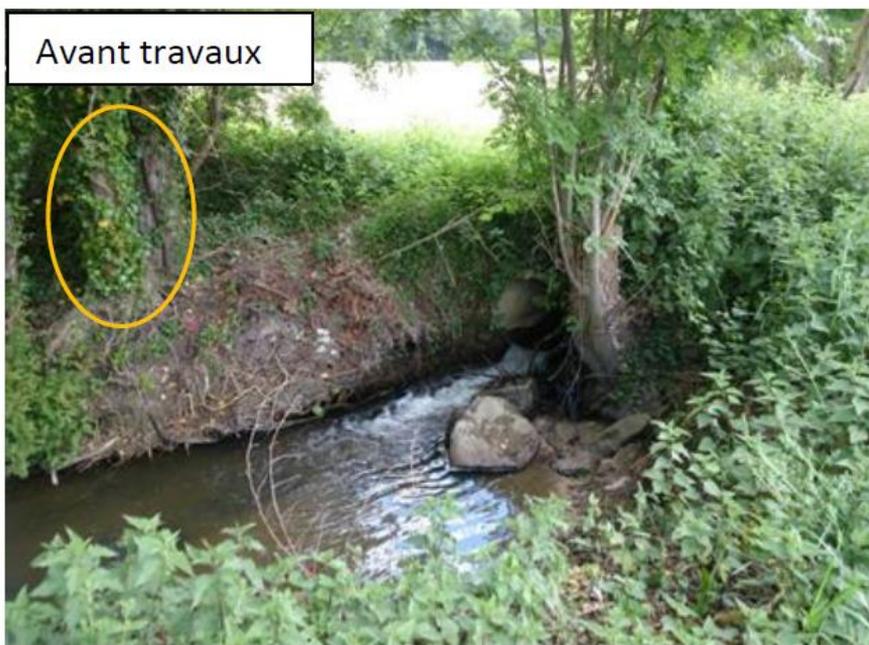
Avant travaux : photo prise depuis le pont vers l'aval



Après travaux : photo prise depuis le pont vers l'aval



Avant travaux



Après travaux



Avant travaux



Après travaux



Vue de l'aval du pont avant travaux



Repère

Vue de l'aval du pont après travaux



Rechargements en aval du pont



Rechargements en aval du pont





# Le plain : 2011



12/2010

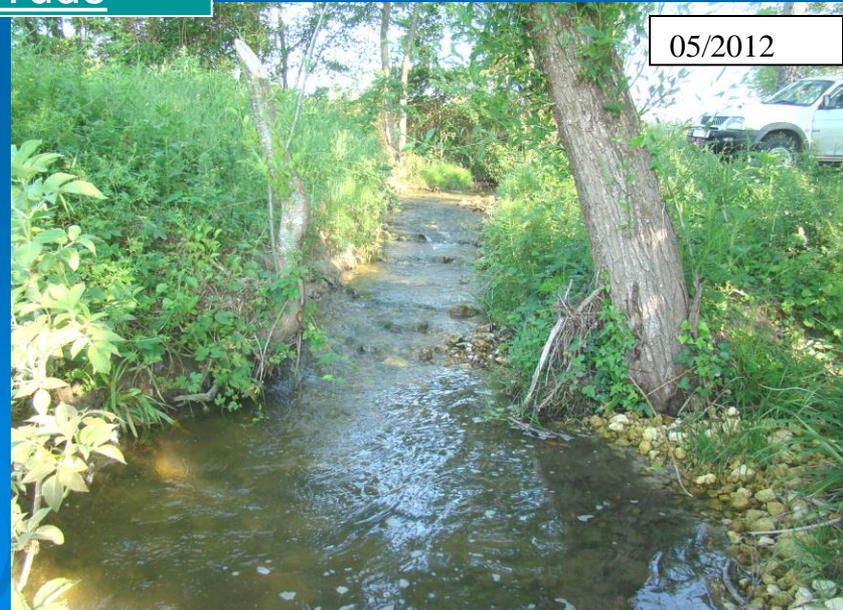


11/2011

Déversoir du moulin de valy  
3150 m de la Tude



05/2012



05/2012

Avant travaux vue en amont du pont



Après travaux vue amont du pont et déplacement de la passerelle à bovins



Avant travaux vue de l'entrée du pont



Après travaux vue de l'entrée du pont neuf



Avant travaux vue aval du pont



Après travaux vue aval du pont neuf



Avant travaux vue aval du pont



Après travaux vue aval du pont



Photos durant les travaux 12/2013 : Attention les photos panoramiques déforment des perspectives



Au cours des travaux



12/2014 soit 1 an après

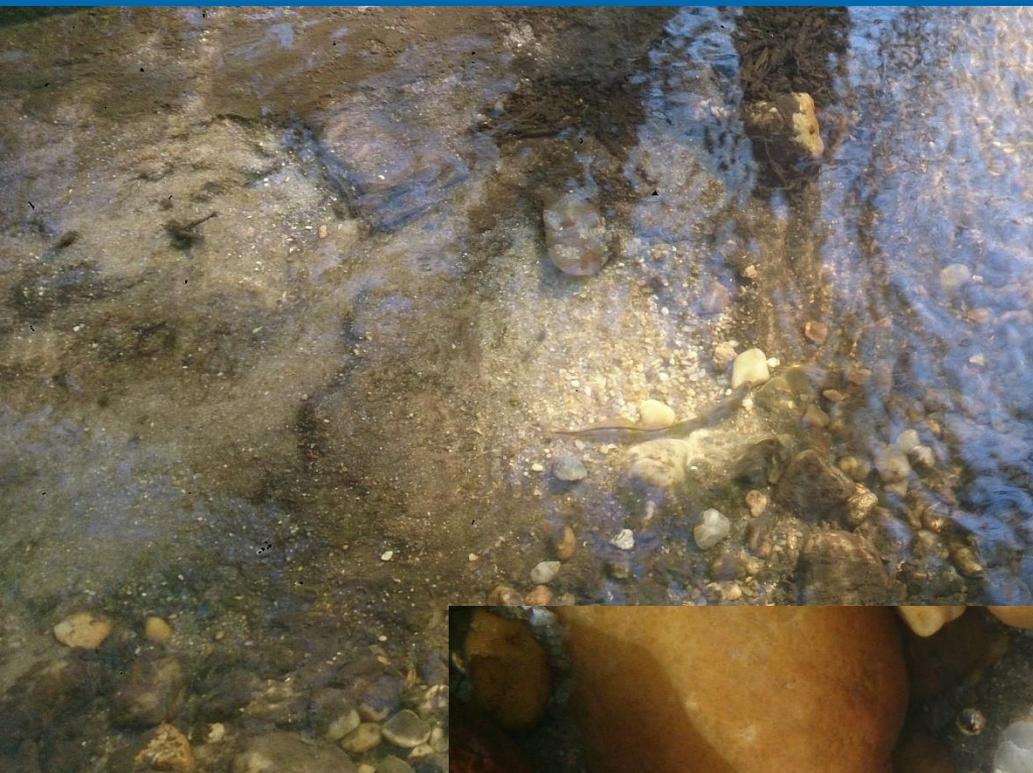


12/2014 soit 1 an après



12/2014 soit 1 an après





video



# Chantier de restauration hydromorphologique de l'Argentonne 2013



Réunion de chantier



Essai de matériaux pour de la recharge granulométrique et diversification d'écoulements



Pêche d'inventaire juin 2013



A photograph of a person in a small boat on a river, surrounded by dense trees and vegetation. The scene is captured in a landscape style, with the water reflecting the surrounding greenery and sky. The person is standing in the boat, which is filled with some equipment or debris. The trees are tall and thin, with some showing autumnal colors. The overall atmosphere is serene and natural.

***Une rivière, une végétation :  
Un ensemble cohérent...***

**On n'hérite pas de la terre de nos parents,  
On l'emprunte à nos enfants...**  
( Antoine de St Exupery )

**Retrouvez ce diaporama sur :  
[www.siahsudcharentetudedronne.com](http://www.siahsudcharentetudedronne.com)**